BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JUILLET 2015 AU 30 JUIN 2016 ET RAPPORT SUR LE BUDGET APPROUVÉ POUR L'EXERCICE ALLANT DU 1ER JANVIER 2014 AU 30 JUIN 2015

Pour décision

1. OBJET

Le présent document a pour objet de solliciter l'approbation du Conseil d'administration concernant les dépenses d'administration estimées de la Banque mondiale agissant en qualité d'Administrateur du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation (le « Fonds GPE ») pour la période allant du 1er juillet 2015 au 30 juillet 2016 et de rendre compte au Conseil d'administration des dépenses d'administration estimées pour l'exercice allant du 1er janvier 2014 au 30 juin 2015.

2. DÉCISION RECOMMANDÉE

L'Administrateur invite le Conseil d'administration à approuver la décision suivante :

BOD/2015/05 – XX- : BUDGET DE L'ADMINISTRATEUR : Le Conseil d'administration approuve les dépenses d'administration estimées à 480 000 dollars pour les services d'administration devant être fournis entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016.

3. CONTEXTE

3.1 Conformément au Document sur la gouvernance du Fonds du GPE, l'Administrateur est tenu de soumettre un budget prévisionnel au Conseil d'administration pour approbation sur une base annuelle.

3.2 De même que pour tous les fonds d'intermédiation financière (« FIF ») pour lesquels la Banque mondiale agit en qualité d'Administrateur, les coûts et frais de la Banque afférents aux services d'administration sont remboursés conformément au principe de recouvrement intégral.

4. BUDGET DE L'ADMINISTRATEUR POUR L'EXERCICE ALLANT DU 1ER JANVIER 2014 AU 30 JUIN 2015

4.1. Le tableau ci-dessous détaille le budget approuvé[1], son taux d'exécution actuel et l'equivalent annualisé du budget approuvé par le Conseil pour les six premiers mois de 2015.

4.2 Le montant estimatif total des coûts afférents aux services d'administration fournis au Fonds du GPE n'a pas changé depuis l'approbation du budget de 2014. La différence entre les chiffres réels pour l'exercice 2014 et le budget découle du solde du fonds plus élevé que celui prévu par le Fonds du GPE. L'augmentation de l'activité liée à la reconstitution du Fonds du GPE et, dans une moindre mesure, le transfert de la quote-part du reliquat du Fonds de développement de programmes d'éducation au Fonds GPE, etc. avaient déjà été pris en compte dans le budget prévisionnel et absorbés dans le budget approuvé. Basé sur l'exécution du budget approuvé pour les six premiers mois de 2015, L'Administrateur peut demander au Conseil d'approuver un budget supplementaire pour couvrir les frais de gestion des investissments du 1er janvier 2014 au 30 juin 2015.

5. BUDGET DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JUILLET 2015 AU 30 JUIN 2016

5.1 Le tableau ci-dessous détaille le budget prévisionnel correspondant aux services devant être fournis par l'Administrateur, comparé 1) au budget et aux chiffres réels pour l'exercice 2014, et 2) un equivalent du budget annualisé approuvé par le Conseil pour les six premiers mois de 2015.

5.2 Le budget pour l'année fiscale 2016 est en baisse de 12%, à la fois du budget pour l'exercice 2014 et de l'équivalent du budget annualisé approuvé par le Conseil pour les six premiers mois de 2015. Les coûts relatifs au personnel sont stables bien que les frais de gestion des investissements aient nettement diminué.

Tableau 1 : Besoins budgétaires concernant les services fournis par l'Administrateur (en dollars US)

Services de l'Administrateur	Budget pour l'exercice 2014	Chiffres réels pour l'exercice 2014	Budget de janvier a juin 2015	Estimation de l'exercice 2016
Gestion financière et des relations	194 390	200 200	197 000	204 000
Gestion des investissements	192 000	254 000	234 000	173 000
Comptabilité et préparation des	36300	27 000	27 000	27 000
rapports	66400	69 000	94 000	76 000

[1] BOD/2013/11 DOC 12 – Réunion du Conseil d'administration – Addis-Abeba, Éthiopie – 18-19 novembre 2013

Services juridiques				
TOTAL	**489 090**	**550 200**	**552 000**	**480 000**

5.3 Le budget comprend les éléments suivants :

i. **Gestion financière et des relations avec les bailleurs de fonds :** Les coûts se rapportent au temps du personnel et aux dépenses nécessaires à la gestion et à l'exécution des opérations financières, y compris la réception et le traitement des contributions des bailleurs de fonds, l'enregistrement des allocations et des engagements, l'exécution de transferts en espèces aux Entités de supervision et aux Entités d'exécution et la résolution de tout problème d'ordre financier ou lié aux opérations réalisées avec ces partenaires. Cette estimation couvre également les frais de déplacement d'un membre du personnel de la Banque mondiale pour participer aux réunions ordinaires du Conseil d'administration du GPE, ainsi que le temps du personnel consacré à l'établissement des rapports financiers du Fonds du GPE, à la préparation du budget, et aux activités de coordination avec le Secrétariat, les Entités de supervision et les Entités d'exécution, visant à élaborer et mettre en œuvre des procédures opérationnelles en matière d'opérations financières ;

ii. **Gestion des investissements :** Les frais de gestion des investissements sont calculés à partir d'un taux fixe de 3,5 points de base sur le solde annuel moyen du portefeuille ; la taille moyenne prévue du portefeuille du Fonds du GPE est de 450 000 000 dollars à partir du 31 mars 2015 ;

iii. **Comptabilité et préparation des rapports :** Les coûts se rapportent à la gestion du modèle comptable du Fonds du GPE, y compris la tenue des écritures et comptes appropriés permettant d'identifier les contributions et autres recettes, ainsi que les obligations du Fonds du GPE envers les Entités de supervision et les Entités d'exécution ; et

iv. **Services juridiques :** Les coûts sont déterminés sur la base du temps consacré par le personnel à finaliser les accords/ententes de contribution conclus avec les bailleurs de fonds, ainsi que les accords sur les procédures financières avec les Entités de supervision et les Entités d'exécution. Les coûts se rapportent aussi au temps consacré par le personnel aux activités de conseil stratégique, à l'examen juridique des documents financiers et à la rédaction de nouveaux documents juridiques en tant que de besoin. Cette estimation couvre également les frais de déplacement d'un membre du personnel de la Banque mondiale pour participer aux réunions ordinaires du Conseil d'administration du GPE.